

N° 13

OBJET :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Deuil Enghien Montmorency (DEM) pétanque

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH	
M. CUSMANO	
M. ARNOULT	Procuration à M. BRIANCHON
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme BERRA
M. GELLER	Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	
Mme PHILIPPON	
Mme CHENET	Procuration à Mme BONNET-CHAMBON
M. BOUTRON	Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÈNE	Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Maen TAYBI

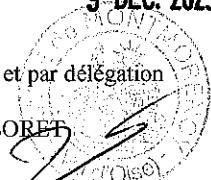
« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 9 DEC. 2025

Publiée le : - 9 DEC. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 DEC. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



COMMUNE DE MONTMORENCY
Service Jeunesse et Sports
RJ/NSL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°13

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DEUIL ENGHien MONTMORENCY (DEM) PETANQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association DEM PETANQUE, le 26 septembre 2025 sollicitant une aide financière de la Ville pour participer à la compétition « TROPHÉE DES VILLES » organisée du 3 au 7 décembre 2025 à Aix-en-Provence,

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association DEM PETANQUE,

Considérant que les activités conduites par l'association DEM PETANQUE sont d'intérêt local,

Considérant qu'il convient d'accompagner au mieux les associations locales dans leur pratique,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 19 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DALOYAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association DEM PETANQUE.

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maen TAYBI
Secrétaire de séance

Maxime THORY
Maire de Montmorency

